

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 65 (1985)
Heft: 3

Rubrik: 67 assemblée générale : 11 juin 1985

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

67^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

11 juin 1985

La Chambre de Commerce Suisse en France a tenu le 11 juin 1985 à Paris sa 67^e Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Serge Montandon et en présence de son Excellence Monsieur François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France.

Le même jour, la Compagnie avait convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour décider d'une modification de ses statuts.

Les textes ci-après rendent compte de ces deux Assemblées, qui précédèrent un dîner à l'issue duquel Monsieur Jean-Paul Chapuis, Délégué du Conseil d'Administration de l'Association Suisse des Banquiers présenta un exposé fort édifiant sur « la place financière suisse dans la concurrence internationale ».

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1984

L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La reprise conjoncturelle amorcée en 1983 s'est poursuivie et généralisée en 1984. Les stimulants principaux ont été fournis par les États-Unis dont l'économie a enregistré une vive expansion.

La situation du marché du travail est toujours insatisfaisante.

Seuls les États-Unis ont réussi à créer de nouveaux emplois dans une proportion des plus respectables et à ramener le taux de chômage de 10,7 % à fin décembre 1982, à environ 7 % à la fin 1984. A cette même époque, le nombre total des chômeurs dépassait largement les 30 millions pour l'ensemble de l'O.C.D.E.

Le recul général de l'inflation commencé en 1982, s'est poursuivi en 1984 pour n'atteindre plus que 5 % en moyenne dans les pays de l'O.C.D.E.

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Le processus de désinflation et de rétablissement des comptes extérieurs, amorcé au début de 1983, s'est poursuivi en 1984. En glissement, le rythme de hausse des prix à la consommation a été ramené à moins de 7 %, soit le meilleur résultat depuis la première crise du pétrole. La décélération des coûts de production, notamment salariaux a été plus nette encore entraînant une reconstitution sensible des marges des entreprises.

La vigueur de la demande extérieure a permis de réduire de moitié le déficit commercial, par rapport à l'année précédente, malgré une évolution des termes de l'échange moins favorable qu'en 1983.

La balance courante a dégagé un solde proche de l'équilibre.

La progression de l'activité a cependant été insuffisante, dans un contexte de restructuration du secteur productif, pour empêcher une montée importante du chômage.

L'emploi a donc continué de baisser au cours de l'année 1984 bien qu'à un rythme moindre ; le nombre de chômeurs a augmenté de 13,5 % en cours d'année pour atteindre 10,25 %.

L'objectif de croissance de la masse monétaire M2 (détenue par les résidents) avait été fixé dans une fourchette de 5 1/2 % à 6 1/2 % pour 1984. Cet objectif aura été quelque peu dépassé, la progression de M2 s'établissant à 7 %. Toutefois, par rapport à 1983 (année où l'augmentation avait été proche de 10 %), la décélération apparaît sensible.

Les perspectives restent dominées par la politique de désinflation et de rétablissement de l'équilibre extérieur.

L'accord salarial dans la fonction publique de février 1985 constitue une indication de la volonté du gouvernement de poursuivre la politique de fixation des hausses de salaires en fonction de l'objectif retenu pour l'inflation.

Cette évolution devrait permettre de consolider la baisse du taux d'inflation qui pourrait revenir au taux européen moyen d'ici fin 85. Les perspectives de croissance restent inférieures à celles des principaux partenaires, la demande intérieure croissant nettement moins vite que la moyenne européenne.

Malgré l'amélioration des résultats des entreprises, un redémarrage de l'investissement productif sera limité.

L'ÉCONOMIE SUISSE

Au cours de l'exercice sous revue, la relance de la conjoncture s'est également consolidée en Suisse.

Avec 2,5 % en termes réels, la croissance du produit national brut se situe au même niveau que celle des pays de la C.E.E. A l'inverse de l'année précédente où la demande intérieure avait constitué le soutien majeur de la conjoncture en 1984, les impulsions les plus vigoureuses ont été fournies par les exportations, elles-mêmes stimulées par l'expansion rapide du commerce mondial.

Les investissements financiers et d'équipement ainsi que le revirement observé dans le cycle des stocks ont également été les moteurs principaux de la croissance.

La consommation des particuliers – qui avait été en 1983 un des principaux moteurs de la reprise – a présenté quelques signes de fatigue en 1984 pour ne commencer à se rétablir que vers la fin de l'année. La demande en biens de consommation durables, notamment, a été insatisfaisante, la consommation du secteur public s'étant pour sa part affaiblie avec la fin des dépenses d'encouragement de la conjoncture.

Le rétablissement de la conjoncture ne s'est répercuté que faiblement sur le marché du travail. Si le nombre des chômeurs partiels est tombé de 35 000 à fin décembre 1983 à moins de 5 000, les offres d'emploi ayant même augmenté, à fin 1984, le nombre de chômeurs complets était cependant plus élevé qu'un an auparavant. Cette réaction quelque peu hésitante en comparaison avec la reprise de 1976-1977 relève essentiellement de deux facteurs : dans le secteur des services, l'automatisation croissante aidant, l'emploi n'a progressé que faiblement et, dans l'industrie – notamment dans la construction de machines et le bâtiment – l'assainissement des structures déjà mentionnées bat son plein dans de nombreuses entreprises. Cependant, avec environ 1 %, le taux de chômage demeure sensiblement plus faible en Suisse que dans les autres pays.

Sur le front de l'inflation, les résultats positifs obtenus en 1983 (2,1 %) ont été consolidés. Durant toute l'année, le taux d'inflation s'est maintenu aux alentours de 3 %. Ce résultat cache deux tendances opposées. D'un côté le relèvement des prix des services publics, la dévaluation en termes réels du franc suisse ont poussé les prix à la hausse et de l'autre côté, la situation précaire du marché de l'emploi qui a cantonné l'augmentation des salaires réels dans d'étroites limites.

Comme au cours des années précédentes la Banque Nationale Suisse s'est efforcée d'obtenir une expansion aussi régulière que possible de la masse monétaire de sorte qu'elle a pu rester quelque peu en deçà de son objectif de croissance de 3 %. La faiblesse relative du franc suisse a permis d'éviter un dépassement de l'objectif fixé, ce qui avait été le cas en 1983.

Par rapport aux monnaies des quinze principaux partenaires commerciaux de la Suisse, le franc s'est déprécié de 6 % en 1984, alors qu'en 1983 on avait noté une appréciation de 6,2 %. Ainsi au cours de l'exercice sous revue le franc suisse a non seulement perdu de sa valeur vis-à-vis du dollar (-18 %) mais également subi une légère dévaluation face au franc français (-7 %).

Cette évolution est essentiellement imputable aux importantes exportations de capitaux motivées par des taux d'intérêts nominaux et réels comparativement plus élevés servis sur le franc suisse.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE EN 1984

L'accélération de la reprise de l'activité économique en Suisse en 1984 s'est reflétée dans les résultats du commerce extérieur, dont les taux de croissance sont supérieurs aux années précédentes. En valeur nominale, les importations ont augmenté de 13 % pour atteindre 69,10 milliards de francs suisses et les exportations de 12,9 % pour s'établir à 60,1 milliards.

La progression du taux de croissance des exportations a été très variée selon les zones géographiques, les échanges avec l'Afrique avant même diminués. Par contre, des résultats très positifs ont été enregistrés avec l'Amérique du Nord et certains pays de la communauté notamment la Grande-Bretagne et l'Italie.

Il faut relever que les importations ont augmenté légèrement plus que les exportations et que, par conséquent, le déficit de la balance commerciale s'est accru (+ 15 %) passant de 7,3 milliards en 1983 à 8,4 l'année suivante.

La progression s'est toutefois ralentie. Comme toujours, c'est avec ses principaux partenaires européens que la Suisse enregistre les plus forts soldes déficitaires de sa balance commerciale, 8,4 milliards de francs suisses avec la R.F.A., 2,5 milliards avec la France et 2,2 milliards avec l'Italie.

Pour finir, il faut noter que la composante, solde de l'activité touristique et des revenus des capitaux dans la balance des revenus étant sensiblement égale à celle de l'année précédente, le solde de la balance des revenus laisse un excédent d'environ 6 milliards de francs suisses, proche de celui de 1983.

LES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES EN 1984

Comme chaque année, la Suisse a importé en 1984 beaucoup plus de produits en provenance de France qu'elle n'en a exporté vers la France. Le taux de couverture de ses importations par ses exportations s'est établi à 66,4 % avec la France alors qu'il atteint 87,1 % pour l'ensemble du commerce extérieur helvétique.

La reprise économique générale et l'évaluation du franc français par rapport au franc suisse (environ + 7 % en douze mois) ont permis aux échanges franco-suisse de renouer avec la croissance après une année de stagnation. Les exportations suisses vers la France ont même connu une croissance supérieure aux flux commerciaux en sens inverse.

Les chiffres du point de vue suisse qui certes témoignent d'une croissance réelle (+ 6,1 % pour les importations de produits français en Suisse et + 8,2 % pour les exportations de produits suisses vers la France), ne doivent pas masquer que les scores réalisés avec les autres principaux pays européens sont nettement supérieurs.

La Suisse a vu ses exportations croître de 15,5 % avec l'ensemble de la CEE, de 38,9 % avec la Grande-Bretagne, de 17,3 % avec l'Italie, de 10,8 % avec l'Allemagne.

De leur côté, les importations suisses en provenance de la CEE étaient en hausse de 16 %, de la Grande-Bretagne de 50,6 %, de l'Italie de 10,9 % et de l'Allemagne de 15,6 %.

Les causes sont à rechercher à la fois dans la situation relativement moins favorable de l'économie française et dans la modification des tissus industriels dont la complémentarité n'est sans doute plus aussi grande.

La balance commerciale franco-suisse dégage comme les années précédentes un important solde excédentaire en faveur de la France (+ 13,6 milliards de francs français).

LA PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

Avec 10,9 % du total des importations de la Suisse en 1983, la France conserve sa place de deuxième fournisseur de la Suisse, derrière la République Fédérale Allemande (29,1 %) et devant l'Italie (9,9 %), la Grande-Bretagne (7,2 %) et les États-Unis (6,6 %).

En 1984, la France a passé du deuxième au troisième rang des clients de la Suisse. En effet, avec 8,3 % du total des exportations helvétiques, la France se place derrière la République Fédérale Allemande (19,5 %) et maintenant également derrière les États-Unis (9,8 %).

Second fournisseur et troisième, voir bientôt quatrième client de la Suisse, la France est en passe de perdre son rôle de second partenaire commercial de la Suisse. Un dynamisme moindre que chez ses partenaires européens sortis plus rapidement du marasme économique, un secteur étatisé (crédit) prudent pour ne pas dire protectionniste, des États-Unis portés par un dollar en constante réévaluation, voilà autant d'éléments qui coûtent à la France sa place privilégiée dans le commerce extérieur de la Suisse.

LA PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

Avec 2 % du total des importations françaises en 1984, le Suisse perd une place et est maintenant le 13^e fournisseur de la France. Si l'on constate que la part de la Suisse dans le total des importations françaises est restée constante par rapport à 1983 et 1982, on ne peut s'empêcher de relever leur modestie.

D'un autre côté, la Suisse a conservé l'année dernière son rang de 7^e client de la France, son marché absorbant 4,1 % des exportations françaises.

La part de la Suisse dans le total des exportations françaises a légèrement reculé de 0,1 % inversant la tendance de l'année précédente, + 0,2 %, mais retrouvant le mouvement des années antérieures (1981/80 : - 0,3 %, 1982/81 : - 0,4 %).

La Suisse est, et reste le meilleur partenaire commercial de la France, dans la mesure où le solde excédentaire réalisé par la France dans ses échanges commerciaux avec ce voisin est, et depuis de nombreuses années, le plus important de tout son commerce extérieur.

En 1984, le solde positif en faveur de la France a atteint 13,6 milliards de francs français, en augmentation modeste par rapport à l'année précédente (+ 4,5 %) selon les statistiques françaises.

Alors qu'en 1983, le solde excédentaire réalisé par la France dans ses échanges avec la Suisse (13 milliards de francs français) lui avait permis de combler le déficit enregistré avec le Japon (12,6 milliards de francs français), l'année dernière ce solde (13,6 milliards de francs) a permis d'équilibrer le déficit enregistré avec l'Arabie Saoudite (12,9 milliards de francs).

LES ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Créée en 1918, la Chambre de commerce suisse en France réunit depuis maintenant 67 ans des personnes physiques et morales suisses et françaises soucieuses de développer les échanges industriels et commerciaux entre les deux pays, qu'il s'agisse de sociétés suisses en Suisse ou en France, de sociétés françaises importatrices de produits suisses, d'entreprises de services ou de personnes physiques membres à titre individuel.

En tant qu'organisme représentatif de l'économie suisse en France, nous avons continué d'orienter, l'année dernière, nos activités dans deux directions principales : d'abord vers un développement des services réservés à nos adhérents, ensuite vers un renforcement de notre action générale de défense des intérêts suisses en France.

En outre, nous avons intégré dans notre programme d'activités certaines actions destinées à accentuer la promotion en France de l'industrie suisse d'exportation, afin de pouvoir ainsi répondre aux objectifs du programme de relance de l'économie suisse adopté par le Parlement fédéral au printemps 1983 et mis en application par l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures.

Nous commencerons par donner quelques détails sur les activités traditionnelles de la Chambre.

Service des relations commerciales

Les contacts commerciaux sont un des piliers de l'activité de notre Chambre. La recherche de représentants et de représentations est restée très active en 1984, bien que le début d'année fut marqué par un certain attentisme des sociétés suisses dans leurs recherches de représentants.

L'augmentation du nombre de demandes de renseignements commerciaux et financiers sur des sociétés françaises témoigne du regain des sociétés suisses pour des collaborations plus étroites voire des prises de participation.

La recherche de partenaires commerciaux s'accompagne toujours plus de demandes relatives aux réglementations françaises d'étiquetage, de composition des produits, de normalisation, de commercialisation.

Nous essayons grâce à notre documentation constamment enrichie d'études, de coupures de presse, d'annuaires spécialisés, d'offrir un service complet.

Pour améliorer encore la qualité de nos prestations, les contacts avec les syndicats professionnels français et les associations suisses ont été développés. Notre bulletin hebdomadaire dont les annonces sont régulièrement reprises et diffusées par plusieurs journaux professionnels suisses et français assure le suivi et le succès de bon nombre de démarches.

Nous avons, comme toujours, été très sollicités pour fournir des renseignements sur des sociétés des deux pays, leurs programmes de fabrication ou leurs représentations. Grâce à nos fichiers tenus à jour avec grand soin, notre service des Relations Commerciales a été en mesure de renseigner nos adhérents sur l'évolution des diverses branches des économies suisses et françaises.

Une systématisation des contacts avec les foires et les salons spécialisés en France nous a permis de renseigner les sociétés suisses sur des potentiels souvent régionaux de pénétration de nouveaux marchés.

Service Juridique

Ce service est certainement celui qui dans notre Chambre de Commerce est amené à se développer le plus.

Non seulement notre assistance reste très demandée pour les recouvrements de créances par des sociétés suisses à l'égard des débiteurs français, mais encore notre service doit faire face à de très nombreuses questions sur des points variés de droit français. Les cas relevant de spécialistes sont comme les années passées transmis à nos adhérents compétents en la matière.

Les conseils en matière de contrat de représentation aussi bien au moment de leur conclusion que de leur rupture sont parmi les nouveaux services que notre service juridique effectue sur mandat pour nos adhérents.

Il est intéressant de constater qu'aucune demande de création de société n'a été présentée à notre Chambre en 1984, alors que ce fut le cas à trois reprises en 1983. Ceci a correctement reflété le climat qui prévalait au niveau des investissements en 1984. Cette activité devrait reprendre cette année, les données conjoncturelles s'étant améliorées.

Service des Publications

Le développement de la Revue économique franco-suisse et du Bulletin Hebdomadaire de la Chambre de Commerce se poursuit favorablement. Le tirage de ces deux publications semble avoir atteint un seuil déjà dès la fin 83 et les chiffres de 1983 sont à peu près les mêmes que ceux de 1984 (4 000 exemplaires pour la Revue et 1 200 pour le Bulletin). Des efforts en vue de rendre nos publications, principalement la Revue, toujours plus attractives ont été entrepris et la croissance du nombre des abonnés semble chose possible. Les très nombreux courriers reçus après chaque bulletin et numéros de la revue témoignent de l'intérêt des lecteurs. Les annonceurs ont également apprécié nos publications ce qui pour la Revue est très important. Nous profitons donc de remercier ici les membres de notre Chambre qui veulent bien faire confiance à la Revue en tant que support publicitaire et leur rappelons que nous comptons sur eux pour l'avenir.

Pour ce qui est du Bulletin Hebdomadaire d'Information, nous nous sommes efforcés en 1984, de mettre l'accent sur les informations pratiques et aussi inédites que possible.

Nos lecteurs nous ont demandé une centaine de dossiers ou textes de lois, suite à leur parution dans un numéro du Bulletin.

Une fois encore nous devons regretter que la parution d'un nouveau guide économique franco-suisse, destiné à remplacer l'ancien Annuaire ait dû être reportée.

La préparation d'un tel ouvrage implique la mise à jour d'un ensemble de données très complexes et l'appui de spécialistes ; toutefois une parution sous forme de fascicules séparés devrait se faire d'ici la prochaine Assemblée Générale.

Il ne faut pas oublier, en énumérant les services offerts aux adhérents de la Chambre, de rappeler que les deux Secrétariats de Section, à Lyon et à Marseille, fournissent, dans la mesure de leurs moyens, les mêmes prestations que le Siège et qu'ils traitent eux-mêmes ou avec le Siège les dossiers qui leur sont transmis sur place.

Les actions complémentaires de la Chambre en 1984 pour la promotion de l'économie suisse en France

Au cours de l'année 1984, la Chambre a intégré dans son programme d'activités, certaines actions destinées à accentuer la promotion en France de l'industrie suisse d'exportation sur la base des objectifs fixés dans le programme de relance de l'économie suisse adopté par le Parlement fédéral au printemps 1983. Parmi les propositions faites par la Chambre, l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures et l'Office suisse d'Expansion Commerciale ont accepté de soutenir financièrement la présentation d'un Pavillon d'information sur la Suisse aux Foires de Nantes et de Nancy et la création de dossiers spéciaux sur la Suisse diffusés par la presse française.

Les actions entreprises ont obtenu des résultats positifs.

La participation à la Foire de Nantes, organisée en étroite collaboration avec l'Office national suisse du Tourisme et l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, et la participation à la Foire de Nancy, partie intégrante des Semaines de Nancy réalisées par la Commission de Coordination pour la Présence de la Suisse à l'Étranger, ont permis d'assurer une présence de notre pays dans deux importantes capitales régionales de la France, d'y diffuser un très grand nombre de brochures touristiques sur la Suisse et de mobiliser les médias locaux et régionaux sur notre pays grâce à l'organisation de journées officielles suisses présidées par l'Ambassadeur de Suisse en France.

Quant aux contacts avec la presse nationale, nous pensons là aussi avoir atteint nos objectifs. Il s'agissait par ce canal de toucher le grand public à l'échelle nationale, de le sensibiliser sur la réalité des relations franco-suisse, et sur la contribution de la Suisse à l'équilibre de la balance des paiements française.

Les divers journaux contactés, *La Vie Française*, *l'Express*, *l'Exportation magazine*, ont répondu positivement, même si leurs prestations ont été d'inégale valeur.

Avenant à la Convention fiscale franco-suisse en vue d'éviter la double imposition

En 1983, suite à la signature d'un avenant à la convention fiscale franco-suisse en vue d'éviter la double imposition, la Chambre avait publié un important rapport technique préparé par Messieurs Gion Clopath et Pierre Neiger. En 1983 déjà et en 1984, un débat de nature politique s'est engagé en Suisse sur l'opportunité de la ratification par le Parlement de cet avenant, des événements politico-douaniers indépendants de la Convention mais dont l'impact sur l'opinion publique suisse ont été très importants, ont poussé la Commission des affaires économiques du Conseil National a recommandé la non-entrée en matière, recommandation suivie par le Conseil National. La Chambre pendant ce débat s'est refusée à toute déclaration de nature politique limitant son intervention aux aspects techniques rappelant les avantages (extension du bénéfice de l'avoir fiscal aux établissements stables détenant une participation génératrice de dividendes, suppression de l'impôt à la source de 10 % sur les intérêts entre autres) et les inconvénients du projet (imposition par la France d'immeubles sis en Suisse et appartenant à des résidents français, l'imposition subsidiaire, selon laquelle la France pourrait continuer à imposer des anciens résidents français qui auraient conservé avec la France des relations privilégiées).

LES MANIFESTATIONS DE LA CHAMBRE EN 1984

En 1984 la Chambre a organisé 2 séminaires qui ont connu un large succès.

Séminaire de Nancy :

En collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, notre Compagnie a organisé un colloque sur la complémentarité des économies suisse et lorraine. La séance fut ouverte par Monsieur Michel Bouriez, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle. Monsieur André Geiser, Président de notre Chambre parla des possibilités de développer la collaboration industrielle entre la Suisse et la Lorraine.

Monsieur Jean Tissier, Conseiller Économique et Commercial, Chef des Services de l'Expansion Économique en Suisse, présenta les organismes français à disposition des exportateurs lorrains.

Monsieur Milan Lusser, Chef du Service Europe à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures développa les avantages pour la Lorraine que des échanges accrus avec la Suisse pourraient amener.

Pour terminer, Madame Christiane Simon, Sous-Directeur, Responsable du Département étranger à la Société Nancéienne de Crédit Industriel et Varin-Bernier rappela la réglementation applicable aux transferts liés à des opérations commerciales avec la Suisse.

Séminaire de Lausanne :

Organisé en collaboration avec l'Office de Formation et de Documentation Internationales, notre Compagnie a présenté le 26 octobre 1984 un séminaire sur la réglementation française des changes et son application dans le cadre des relations franco-suisse. Sous la Présidence de Monsieur André Geiser, la matinée fut réservée aux interventions des orateurs et l'après-midi ceux-ci répondirent aux très nombreuses questions qui leur furent posées. Tout d'abord Monsieur Jean-Luc Grenier, Conseiller financier de l'Ambassade de France à Berne parla des relations financières entre les entreprises suisses et françaises. Monsieur Édouard Didier, avocat à la Cour, du Cabinet Gide, Loyrette, Nouel, développa la partie de la réglementation relative aux opérations commerciales.

Monsieur Claude Jacquemart, Administrateur Civil, Sous-Directeur Affaires Juridiques et Contentieuses de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects du Ministère de l'Économie des Finances et du Budget, parla du contentieux des changes des principales infractions et leur poursuite, les sanctions et les transactions.

Pour terminer, Monsieur Michel Y. Derobert du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie expliqua les règles du secret professionnel suisse et leurs applications dans les opérations avec l'étranger.

En 1984, la Chambre a mis sur pied plusieurs dîners-conférences.

On notera entre autres, le dîner qui suivit l'Assemblée Générale du 16 mai 1984, au cours de laquelle Monsieur Kurt Furgler, Conseiller Fédéral, fit une intervention très remarquée.

Le 20 novembre, Monsieur André Gautier, Président du Conseil National, présenta la place de l'État suisse dans le système économique.

La Section de Lyon eu le plaisir d'accueillir Monsieur Pierre Languetin, Vice-Président de la Banque Nationale Suisse, le 28 juin à l'issue de l'Assemblée Générale.

C'est Monsieur Corbat, Président de la Chambre de Commerce de Genève qui vint à Marseille le 22 mars et qui, après l'Assemblée Générale présenta un exposé.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Le Conseil d'Administration de notre Compagnie a tenu trois séances au cours de l'année 1984, dont deux à Paris et une à Schaffhouse à l'invitation des Autorités Cantonales et des Sociétés Georges Fischer et S.I.G. que nous profitons de cette occasion pour remercier encore une fois de leur accueil.

Au cours de ces séances, le Conseil a non seulement étudié les problèmes qui se posent dans le cadre des relations commerciales entre la France et la Suisse et les solutions qui peuvent y être apportées, mais il s'est aussi particulièrement attaché à définir le rôle de notre Chambre dans la situation économique actuelle et face au retour à un certain protectionnisme sur la scène internationale.

Depuis la dernière Assemblée Générale Ordinaire, le 16 mai 1984, Messieurs Heins-Pierre Imhof et Frédéric Walthard, ont, pour des raisons professionnelles, dû abandonner leur siège d'administrateur.

A l'occasion de notre Assemblée Générale, deux de nos collègues, Messieurs Paul Burki et Pierre-Étienne Weber, voient arriver à terme leur mandat d'administrateur. Au moment de leur départ, nous tenons à exprimer à ces quatre administrateurs nos très vifs remerciements pour la collaboration qu'ils ont bien voulu nous apporter, les suggestions qu'ils nous ont soumises et l'amitié qu'ils nous ont toujours témoignée. Un certain nombre de nos collègues, dont le mandat arrive aujourd'hui à échéance triennale, ont accepté de se représenter à vos suffrages, ce dont nous les remercions. Il s'agit de Messieurs Carlo Aiassa, Henri-Franck Basset, Jean-Louis Burckhardt, Kaspar Cassani, Jacques d'Espine, René Jacot, Jacques Landolt, Mario Ludwig, Pierre-Maurice Mathey, Pierre Neiger, Marius Wetzel.

Le conseil soumet également à votre approbation l'élection de Monsieur Max Kopp, Directeur Général du Crédit Suisse (Zürich).

D'autre part, Monsieur Michel de Reynier a demandé à réintégrer le rang des administrateurs abandonnant son poste de Vice-Président.

Nous lui adressons également nos sincères remerciements et sommes heureux de pouvoir compter sur sa collaboration au sein du conseil.

La contribution de tous les membres du Conseil d'Administration nous est indispensable et nous savons par expérience que beaucoup d'entre eux manifestent constamment une extrême bonne volonté, qui est une raison supplémentaire pour nous de persévérer dans notre action. Nous souhaitons pouvoir intensifier encore avec eux les contacts et les échanges de vues afin de rendre nos services plus dynamiques et de trouver de nouveaux champs d'activité.

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui nous ont aidé à accomplir notre tâche. En premier lieu, nous ne voulons pas manquer de rendre hommage à nos collaborateurs permanents, tant au Siège à Paris qu'à nos bureaux de Lyon et Marseille, qui ont rempli une mission délicate avec infiniment de dévouement et de conscience professionnelle, ainsi qu'à nos Comités de Section et à nos Délégués régionaux.

C'est aussi le lieu d'évoquer les changements qui sont intervenus en 1984 à la tête de la Chambre et du Secrétariat Général.

En effet, Monsieur André Geiser, Président de la Chambre depuis 1977, dont le mandat avait été renouvelé une deuxième fois en 1983 avait exprimé le souhait d'être déchargé de la Présidence. Notre nouveau Président assume ainsi la direction de la Chambre depuis le 27 septembre 1984 mais sait pouvoir compter sur l'appui et les conseils de ses prédécesseurs, à qui il rend hommage aujourd'hui pour les efforts constamment déployés au service de la Chambre. Il espère se montrer digne de la tâche qui lui a été confiée, bien conscient que la difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre.

D'autre part, le Secrétariat Général de la Chambre a été confié à Monsieur Gérard Ulmann, qui, succédant à Monsieur Bénédicte de Cerjat assure la direction quotidienne de la Compagnie.

Enfin, pour conclure, il nous est agréable d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont facilité notre tâche par leur appui et leurs conseils. Nous pensons tout particulièrement à l'Ambassadeur de Suisse en France, Son Excellence Monsieur François de Ziegler, à son Conseiller économique et social, Monsieur Jürg Streuli, et à ses collaborateurs.

Nous voudrions pouvoir évoquer ici le nom de tous les organismes officiels et privés, français et suisses, qui nous apportent leur concours et avec lesquels nous nous honorons de coopérer au développement harmonieux des relations franco-suisses. Nous nous bornerons à citer les nombreux services administratifs qui s'emploient à faciliter notre tâche, les Chambres de Commerce françaises et les Chambres de Commerce cantonales, auprès desquelles nous trouvons toujours le meilleur accueil, l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures, le Vorort de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie, l'Office suisse d'Expansion commerciale, l'Office national suisse du Tourisme, la Commission de Coordination pour la présence de la Suisse à l'Étranger et les nombreuses associations professionnelles françaises et suisses qui mettent très obligeamment leur organisation et leur documentation à nos services. Qu'ils en soient tous très sincèrement remerciés. C'est grâce à eux que nous pouvons servir au mieux l'intérêt de nos membres et plus généralement la cause des échanges franco-suisses.

Rapport de M. Marius Wetzel, Trésorier

Monsieur l'Ambassadeur,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'Exercice clos le 31 décembre 1984 dont le bilan fait apparaître un profit de F 1 262.-, alors que l'Exercice 1983 s'était soldé par un résultat positif de F 7 491.-.

Le résultat présenté cette année est équilibré mais il faut savoir que nous avons dû procéder à la réalisation d'une partie de notre poste « portefeuille titres ».

La comptabilisation de cette plus-value nous a permis de compenser les dépenses occasionnées par le changement de Secrétaire Général, à savoir la rémunération du titulaire en poste et du nouveau candidat pendant cinq mois.

Les autres faits marquants de l'Exercice 1984 sont les suivants :

- Un accroissement de l'encaissement des cotisations de 6,5 % qui passe de F 1 112 434.- à F 1 185 032.-. Ce montant est supérieur à la somme budgétée et confirme la stabilisation du nombre de nos adhérents.
- Une amélioration encourageante de nos produits publicitaires qui passent de F 239 578.- à 314 825.-, c'est-à-dire en augmentation de 32,3 %. Ce résultat fut possible grâce à un effort spécifique pour trouver de nouveaux annonceurs mais également à une contribution extraordinaire de la Confédération pour nos interventions avec la presse.
- Une augmentation très sensible de nos recettes nettes des manifestations qui sont passées de F 72 115.- à 139 350.-. Cette amélioration est presque entièrement due au séminaire qui s'est tenu l'automne dernier à Lausanne sur la Réglementation française des changes.
- Une diminution de F 173 048.- à F 134 971.- de nos recettes juridiques et commerciales. Cette évolution négative est préoccupante mais semble néanmoins refléter le recul des échanges commerciaux observé entre la Suisse et la France.

Dans le bilan qui sera lu tout à l'heure, commenté par nos Commissaires aux comptes, on notera que les fonds propres s'élèvent maintenant à F 31 707.-. On voit également un quasi doublement du stock de papier qui correspond à un achat de papier fait à prix intéressant en prévision d'un tirage plus important de notre Revue Économique.

Pour conclure, il faut souligner que malgré un contrôle strict de nos dépenses, il faut s'attendre à leur augmentation à un rythme qui ne pourra guère être inférieur au taux de l'inflation. En outre, il faut prévoir l'augmentation triennale de notre loyer qui interviendra à l'été 1986.

Par conséquent, il apparaît extrêmement urgent, pour compenser ces augmentations, de trouver de nouveaux services rémunérés afin d'équilibrer les comptes des exercices futurs et de préserver la situation nette au niveau actuel.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Compte de résultat de l'exercice 1984

CHARGES

PRODUITS

	1984	1983		1984	1983
	FF	FF		FF	FF
ACHATS DE PAPIER D'IMPRESSION	119 676,67	80 124,94	PRODUITS DES PUBLICATIONS	606 617,71	610 769,67
VARIATION DE STOCK	44 684,43	7 499,41	PRODUITS DES MANIFESTATIONS	422 199,35	244 804,78
FRAIS DES PUBLICATIONS	291 792,59	371 191,51	COTISATIONS FRANCE ET SUISSE	1 185 032,93	1 112 434 81
FRAIS DES MANIFESTATIONS	282 849,79	173 689,93	COTISATIONS EXCEPTIONNELLES	197 260,-	201 420,-
DÉPENSES DIVERSES À REFACTURER	13 157,13	6 788,42	RECETTES JURIDIQUES ET COMMERCIALES	134 971,56	173 048,10
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	693 861,80	596 892,97	RECETTES DIVERSES	33 581,28	28 011,40
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	101 383,-	87 552,79	PRODUITS FINANCIERS	14 351,08	38 273,70
CHARGES DE PERSONNEL	1 238 153,18	1 061 106,34	PRODUITS EXCEPTIONNELS	130 841,02	40 955,78
DOTATIONS AUX COMPTES					
D'AMORTISSEMENTS	8 970,-	62 202,38			
CHARGES FINANCIÈRES	15 209,78	8 164,89			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 223,32	2 012,12			
Excédent des recettes sur les dépenses	1 262,10	7 491,36			
	2 724 854,93	2 449 718,24		2 724 854,93	2 449 718,24

Bilan au 31 décembre 1984

ACTIF

PASSIF

	EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 1984			EXERCICE AU 31/12/1983		EXERCICE AU 31/12/1984	EXERCICE AU 31/12/1983
	Brut	Amortissements	Net			FF	FF
	FF	FF	FF			FF	FF
Actif immobilisé					Capitaux propres		
Immobilisations corporelles					Fonds propres	31 707,03	24 215,67
Autres immobilisations corporelles	280 541,32	242 719,20	37 822,12	46 792,12	Report à nouveau (Bénéfice)	1 262,10	7 491,36
Immobilisations financières					Total	32 969,13	31 707,03
Participations	101 100,-	--	101 100,-	101 100,-	Dettes		
Prêts	81 516,77	--	81 516,77	81 516,77	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68 585,01	238 424,16
Total	463 158,09	242 719,20	220 438,89	229 408,89	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 379,85	248 255,99
Actif circulant					Dettes fiscales et sociales	214 051,97	201 319,48
Stocks et en-cours					Autres dettes	166 101,78	167 384,93
Stocks papier d'impression	93 496,18		93 496,18	48 811,75	Comptes de régularisation		
Créances					Produits constatés d'avance	6 354,90	3 204,40
Créances clients et comptes rattachés	159 367,57		159 367,57	82 255,09	Total	743 473,51	858 588,96
Autres créances	101 477,21		101 477,21	248 069,81			
Valeurs mobilières de placement							
Autres titres	19 762,50		19 762,50	199 240,49			
Disponibilités	171 697,76		171 697,76	72 167,88			
Comptes de régularisation							
Charges constatées d'avance	10 202,53		10 202,53	10 342,08			
Total	556 003,75		556 003,75	660 887,10	Total général	776 442,64	890 295,99
Total général	1 019 161,84	242 719,20	776 442,64	890 295,99			

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la Chambre de Commerce Suisse en France à Paris, nous certifions que les chiffres du Bilan au 31 décembre 1984 reproduit ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 10 juin 1985.

EXPERCOMPTA, **Société fiduciaire française d'expertise comptable**

M. Mercier C. Plessis
Experts Comptables D.P.L.E. inscrits au tableau de l'Ordre à Paris

Allocution de M. Serge Montandon, Président, devant l'Assemblée Générale de la

Chambre de Commerce Suisse en France,

le mardi 11 juin 1985

Tour d'horizon économique

Notre activité à tous s'inscrit dans une mesure toujours plus grande dans un contexte mondial qui la conditionne et qui nous apporte d'évidents avantages tout en nous retirant une partie de notre autonomie. Je voudrais d'abord rapidement rappeler les principaux éléments de ce cadre qui est opportunité ou contrainte, selon le point de vue de l'observateur :

I. **Le rôle fondamental et déterminant de l'économie américaine.** La récession qui s'est abattue sur le monde industrialisé aux environs de 1980 a été considérablement allégée en 1984 par le rôle moteur de la première puissance économique du monde et une partie de nos inquiétudes actuelles vient de ce que cette locomotive semble s'essouffler. Mais le fait marquant subsiste : les pulsions de la machine américaine conditionnent pour une part non négligeable l'évolution de nos affaires.

II. Le deuxième élément découle du premier : **le rôle particulier de la monnaie américaine**, instrument fiduciaire à vocation planétaire. Nous pourrions considérer cet instrument d'échanges universel comme bénéfique si ses fluctuations constantes et imprévisibles n'apparaissent pas comme l'élément principal du désordre monétaire qui s'est installé au début des années 1970, lorsque nous avons abandonné les commodités fixées par les accords de Bretton Woods. Tous les hommes d'affaires ou proches du monde des affaires que nous sommes scrutons chaque matin l'horizon du dollar comme on prend la température d'un patient, en sachant tous que, si le dollar oscille trop, notre rôle d'agent économique dans les échanges Suisse/France en sera également affecté. Le cours du dollar affecte les exportations françaises, donc nos affaires. Par le jeu du mouvement des énormes capitaux flottants, phénomène relativement nouveau, il semble actuellement indirectement soutenir le cours du FF par rapport au FS, ce qui convient à notre activité, mais qui dira jusqu'à quand cela durera ?

III. Le troisième élément que je voudrais relever est **l'apparent déclin économique de l'Europe Occidentale** par rapport aux U.S.A., au Japon et à quelques pays bordant le Pacifique, mouvement que certains futurologues voient comme inexorable, pourquoi pas le « sens de l'histoire » pendant qu'on y est ! Je dis « déclin apparent » car l'Européen que je suis ne peut en accepter le caractère définitif. Il n'en est pas moins vrai que les grands indicateurs économiques que sont le taux de chômage, l'intensité de l'innovation, la croissance du P.I.B., la maîtrise de l'inflation, l'intensité de l'investissement et la prééminence dans les secteurs technologiques de pointe alimentent la thèse du déclin de chiffres, pourcentages et autres courbes qui ne donnent pas l'Europe gagnante. Ce point est très important pour nous ici, car l'évolution de ce courant peut entraîner un déplacement de l'investissement et du développement économique qui pourra certainement nous affecter.

IV. Le quatrième élément est **la mutation technologique** que nous sommes en train de vivre et qui ne favorise pas toujours le Vieux Continent. Le rythme accéléré de l'innovation, la sarabande des dépôts de bilan, fermetures d'affaires, rachats, absorptions, disparitions, regroupements d'intérêts marquent nos vies quotidiennes et nous imposent à tous, y compris à notre Compagnie, l'adaptation inéluctable ou le déclin.

V. **Le surendettement chronique de nombreux pays**, associé aux conséquences que pourrait avoir le **considérable et persistant déficit de la balance américaine des paiements**, vont mettre à rude épreuve le libre-échange mondial, tel qu'il a été conçu dans le cadre du G.A.T.T. Ainsi voit-on réapparaître le troc et d'autres formes d'échanges similaires, qui sont utiles et préférables à la paralysie mais ne représentent qu'un pis-aller.

Ces quelques éléments, parmi d'autres évidemment, me paraissent être les plus importants dans la définition de la toile de fond mondiale sur laquelle s'inscrit notre activité de promotion d'intérêts suisses en France. Voyons très brièvement maintenant à quoi en sont ces intérêts et quelles sont leurs perspectives.

Les chiffres des échanges commerciaux franco-suisses en 1984 sont maintenant connus dans le détail et ils ont d'ailleurs fait l'objet d'un numéro spécial de notre Bulletin Hebdomadaire d'Information en avril dernier. Nous allons donc simplement nous borner à en souligner les traits qui nous paraissent essentiels :

1. D'abord le déséquilibre qui caractérise les échanges entre nos deux pays depuis de longues années déjà persiste et a même tendance à se renforcer sur le long terme. Il est sans doute structurel et nous le considérons comme une donnée stable et durable ; ce n'est pas un phénomène passager.

La réalité de cette première place dans les excédents commerciaux positifs de la France est un argument que nous nous efforçons tous ici de faire connaître et d'imprimer dans la sensibilité de nos interlocuteurs, même si ça irrite un peu parfois, ça ne fait rien. Quant on est beau, séduisant et intéressant et que le partenaire tend à l'oublier, il faut le lui rappeler patiemment, mais inlassablement.

2. Le second trait que je voudrais relever est plus récent et plus... inquiétant faut-il dire, ou digne d'attention ? C'est le fait que le courant d'affaires entre la Suisse et la France progresse sensiblement moins vite qu'entre la Suisse et ses autres grands partenaires, j'ai nommé la R.F.A., l'Italie, le Royaume Uni, les U.S.A. La France reste le 2^e fournisseur de la Suisse, tout en perdant en importance relative, mais passe au 3^e rang des clients, les U.S.A. occupant désormais la seconde place. La question que nous nous posons tous, inévitablement, est donc : s'agit-il d'une oscillation passagère ou nous trouvons-nous face à un mouvement de fond de longue durée ? La France restera, de toute évidence, un partenaire important pour la Suisse, mais la question pourra être : combien important ? Question fondamentale pour le développement à long terme de notre Compagnie.

3. Le troisième trait est la bonne tenue du FF, inattendue par beaucoup d'entre nous, il faut bien l'avouer, et il suffit pour cela de voir les cours pronostiqués il y a un ou deux ans par nos grandes sociétés adhérentes. Cette stabilité entre les deux monnaies depuis mars 1983 est sans doute un facteur favorable sur nos échanges : ici également se pose la question de la durée de cette stabilité pour le futur.

Conclusion

Je voudrais conclure par quelques réflexions sur l'avenir de notre Compagnie sous forme de questions auxquelles nous n'allons évidemment pas répondre aujourd'hui, mais qui trouveront leur solution au fil des ans et auxquelles il est bon de réfléchir d'ores et déjà pour mieux y faire face au moment voulu :

1. Nous venons de mentionner les grandes mutations technologiques et de société que nous percevons. Notre Chambre devra s'y adapter, donc évoluer, donc changer peut-être son style, son mode de vue, d'action etc... Quand ? Comment ? Dans quel sens ?

2. Les moyens dont dispose notre Compagnie sont très, très limités et les ressources futures ne sont pas assurées. Que faire pour stabiliser et assurer nos finances ? Est-il réaliste d'attendre ou de solliciter davantage de collaboration de sources extérieures à notre Compagnie ? Devons-nous réduire nos frais, c'est-à-dire nos moyens, ou au contraire les accroître, mais en offrant davantage de services ? Et à quelle clientèle ? Les services que nous offrons et les manifestations que nous organisons sont-ils ceux qu'attendent de nous les intéressés ? Devraient-ils être revus dans leur nature, leur modalité, leurs objectifs ?

Voilà quelques exemples de questions auxquelles nous devons répondre à moyen et même parfois à court terme. Je ne doute pas que les collaborateurs qui nous entourent seront à la hauteur de ces défis et je voudrais saisir cette occasion pour les remercier de leur apport précieux. Je pense particulièrement à son Excellence Monsieur François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France et Président d'Honneur de notre Compagnie, et à ses collaborateurs, en particulier Monsieur Jurg Streuli, membre de notre Bureau, que je remercie, en notre nom à tous, pour la compréhension et l'appui qu'ils nous dispensent généreusement. Et je ne voudrais pas clore sans étendre notre reconnaissance aux membres de notre Bureau, à notre nouveau Secrétaire Général, Monsieur Gérard Ulmann, de même qu'aux collaborateurs qu'il dirige et qui ne ménagent pas leurs efforts pour contribuer à la réussite de notre Compagnie.

Assemblée générale extraordinaire du mardi 11 juin 1985

Le but de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 11 juin 1985 fut la modification des articles 12, 27, 32 et 33 des statuts.

La modification essentielle est celle de l'article 27 qui dans sa nouvelle forme permet à des membres associés, c'est-à-dire n'ayant pas la nationalité suisse, de siéger au Conseil d'Administration.

La modification de l'article 32 découle de la précédente. Elle règle la participation des membres associés au Bureau issu du Conseil.

Le nouvel article 33 indique simplement que le rythme minimal des réunions du Bureau passe de mensuel à trimestriel.

Quant au nouvel article 12, il précise que les membres d'honneur sont administrateurs de plein droit à vie.

Ces mesures ont donc été décidées pour permettre à la Compagnie de s'adapter aux changements de son environnement, à une communauté suisse de France en mal de renouvellement, et au fait que la plupart des entreprises suisses installées en France sont dirigées et encadrées par des Français.

Toutefois, pour conserver à la Compagnie une spécificité suisse, les membres associés siégeant au sein du Conseil ou du Bureau, ne peuvent dépasser le quart du total des membres du Conseil ou du Bureau en fonction et doivent être au service d'intérêts suisses.

A la majorité absolue des voix, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte les modifications des statuts.

Nouvel article 27

La Compagnie est administrée par un Conseil de 20 membres au moins et de 45 au plus, non compris les membres d'honneur, le président et un vice-président de chaque section.

Les membres élus doivent représenter autant que possible les différents domaines économiques, sont nommés par l'Assemblée Générale et révocables par elle et sont choisis parmi les membres actifs et associés, ces derniers devant être au service d'intérêts suisses et leur nombre ne pouvant dépasser un quart du total des membres du Conseil en fonction.

Le Conseil peut provisoirement, sous réserve de confirmation par la plus prochaine Assemblée Ordinaire annuelle, compléter le nombre des membres élus, jusqu'au maximum de 45 ci-dessus fixé, et de même, en cas de vacances provenant de démission, décès ou autre cause, pourvoir au remplacement de tout administrateur.